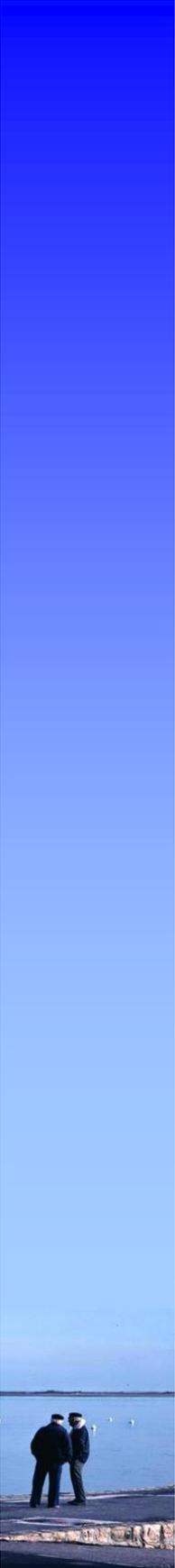


Caisse de retraite anticipée  
du second œuvre romand



*DE GESTION*  
RAPPORT  
*2013*





## SOMMAIRE

	page
I LE BILLET DU PRÉSIDENT .....	4
II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL .....	6
III LE RAPPORT DU GÉRANT .....	8
IV LES COMPTES ANNUELS .....	13
V L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS .....	16
VI LE BILAN TECHNIQUE .....	34
VII LE RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE .....	36



# I LE BILLET DU PRÉSIDENT



## I LE BILLET DU PRÉSIDENT



Aldo Ferrari  
Président

### **10 ans d'existence, cela se fête !**

Chères et Chers Assurés,

La Fondation RESOR a fêté les 10 ans de sa création, le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Une fête organisée sur les rives du Léman a réuni les nombreux acteurs de la mise en œuvre de notre Fondation mais aussi de nombreux bénéficiaires de rentes. Ils sont plus de mille, depuis la création de RESOR, à bénéficier de prestations de préretraite dès 62 ans. Lors de cette fête, nous avons rencontré des femmes et des hommes fiers d'avoir bénéficié d'une construction des partenaires sociaux que beaucoup nous envient.

Il en va de la santé des travailleurs âgés des métiers de l'artisanat comme de notre Fondation. Si on la préserve, elle dure. Notre neuvième exercice se conclut encore une fois sur un résultat positif puisque notre Fondation présente un taux de couverture de 237%. RESOR peut affronter l'avenir avec la même sérénité qui a prévalu lorsqu'il s'est agi d'introduire la retraite anticipée du second œuvre romand il y a 10 ans. Cette sérénité qui n'a jamais fait défaut alors que certains nous prédisaient une disparition à court terme doit nous permettre de nous interroger sur les défis futurs de notre Fondation.

Notre nombre d'assurés, notre rayon d'activité, l'adaptation de nos prestations comme celle de notre financement, nous ont permis de nous développer et de garder à bord tous les partenaires tout en consolidant la solidité de la Fondation. Il doit en aller de même à l'avenir.

A l'heure des grandes réformes de la prévoyance vieillesse en Suisse et à celle de la fermeture de nos frontières avec l'Europe, il est difficile de prévoir quels seront les grands équilibres structurels de la population active dans 10 ans. Si l'on peut prendre le pari souhaitable que l'espérance de vie aura encore progressé un peu, nul ne peut prétendre nous dessiner la pyramide des âges des salariés de nos branches dans 10 ans, pas plus que la structure professionnelle de nos préretraités dont près de 70% profitent aujourd'hui de la possibilité de départ qui leur est offerte.

Ce dont nous sommes certains, c'est que cette structure continuera d'évoluer comme ce fut le cas jusqu'ici et que nous devons continuer de nous adapter aux réalités de nos métiers pour pouvoir convaincre d'autres branches et d'autres métiers en Suisse alémanique et au Tessin de nous rejoindre pour nous assurer une taille structurelle adéquate.

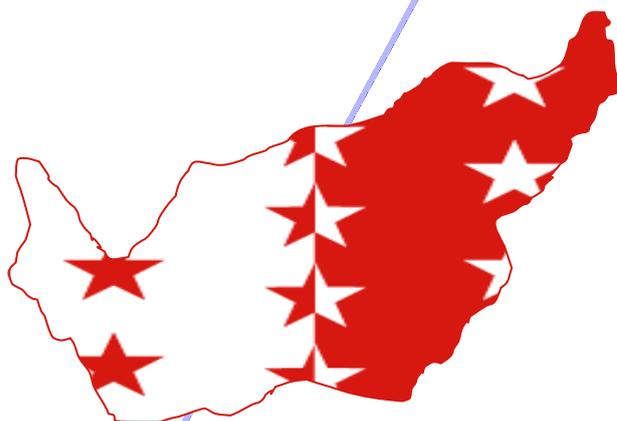
Le Conseil de Fondation se veut le garant de ce succès et de sa pérennité. Mais notre Fondation ne pourra poursuivre ces buts sans la volonté des partenaires sociaux, telle qu'elle a prévalu jusqu'ici et sans l'engagement quotidien de nos Centres d'encaissement et au siège de RESOR, que tous leurs collaborateurs en soient vivement remerciés.

Nous voulons préparer dès aujourd'hui la fête pour les 20 ans de RESOR. Rendez-vous est pris en juillet 2024 !

Berne, août 2014

Aldo Ferrari  
Président

## II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



## II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Gabriel Décaillet  
Secrétaire général

**« Il n'y a que dans le dictionnaire que réussite vient avant travail ! »**

*Pierre Fornerod*

Cette phrase s'impose à moi au moment de rédiger ce mot d'entrée en matière du 10<sup>ème</sup> rapport de gestion de RESOR.

En 10 ans, ce sont déjà trois cycles complets de rentiers qui ont pu profiter des prestations mises en place par des partenaires sociaux audacieux ! Lors d'une magnifique rencontre pour fêter ce premier jubilé dans le cadre enchanteur du Château de Glérolles, les témoignages sincères de tous ces rentiers fut une véritable émotion. Les quelques 250 participants ont pu bénéficier d'un temps radieux, d'une excursion en galère sur le lac Léman et d'un beau souvenir. Bref, La fête fut parfaite ! Pour les gestionnaires que nous sommes quel merveilleux cadeau ce fut

que d'entendre de la bouche de ce retraité : « vous m'avez donné dix années de vie supplémentaires ! »...

Et voilà que la vie de RESOR continue elle aussi avec son lot de questions à résoudre et de choix à poser. Cette année correspond à une de ces années charnières durant laquelle RESOR pratique une expertise actuarielle. Ces années sont très importantes pour le futur de la Fondation. Il s'agit, en effet d'examiner avec attention le modèle (qui a si bien réussi jusqu'à aujourd'hui) de formuler des hypothèses, et d'élaborer des scénarii afin de proposer des solutions aux partenaires sociaux. C'est, me semble-t-il, l'occasion de rappeler que la réussite de RESOR n'a pas grand-chose à voir avec le hasard. Certes, le facteur chance n'a pas manqué de favoriser notre Fondation. A lui seul, il n'aurait toutefois pas suffi à faire de RESOR la « success story » que nous connaissons. C'est bien le travail de tous les acteurs qui gravitent autour de notre Fondation qu'il convient de mettre en avant. Dix ans plus tard, les choix qu'il fallait opérer semblent évidents, mais ceux qui engagent les dix prochaines années le sont moins ! L'expertise actuarielle qu'examinera le Conseil de Fondation cet automne devrait permettre de dégager de bonnes propositions pour l'avenir...

D'ici là, l'équipe de la Centrale de gestion à Sion, les collaboratrices et collaborateurs des Centres d'encaissement des 10 cantons rattachés à la Fondation s'acquittent avec application de leurs tâches. Qu'ils soient chaleureusement remerciés pour leur professionnalisme et la qualité de leur travail.

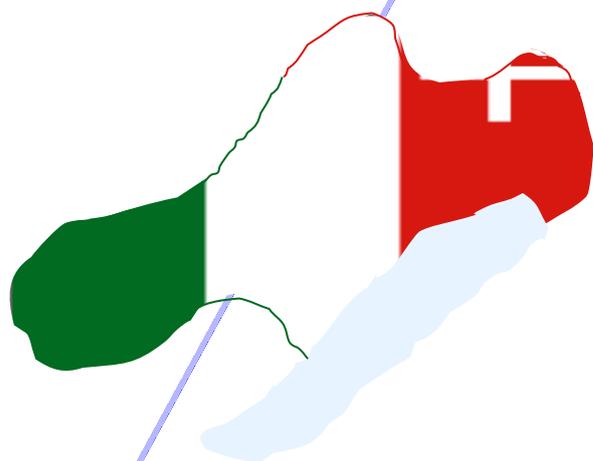
Merci également au Président Aldo Ferrari, aux membres de la Commission de placement et au Conseil de Fondation pour leur soutien sans faille et leur confiance toujours renouvelée. Elle est pour toute l'équipe un bien précieux.

Je formule des vœux pour que les dix prochaines années sourient à RESOR autant que les dix premières...

Sion, août 2014

Gabriel Décaillet  
Secrétaire général

# III LE RAPPORT DU GÉRANT



### **III LE RAPPORT DU GÉRANT**



Fabien Chambovey  
Gérant

#### **Nouveaux venus**

L'exercice 2013 a permis à la Fondation RESOR d'accueillir de nouveaux effectifs. En effet, dès janvier le secteur de la plâtrerie-peintre du canton de Bâle-Campagne ainsi que celui du carrelage du canton du Jura ont rejoint la retraite anticipée du second œuvre romand. Cela représente quelques 1'000 nouveaux assurés et 170 nouvelles entreprises affiliées. De plus, cela a permis à la Fondation d'ouvrir un nouveau Centre d'encaissement à Liestal. Notre présence en Suisse alémanique s'en retrouve d'autant plus renforcée.

L'attractivité du système de retraite anticipée mis en place par les partenaires sociaux romand il y a désormais 10 ans est toujours plus importante. Nous en voulons pour preuve non seulement les nouvelles affiliations de ces dernières années, mais également le nombre de demandes d'ores et déjà enregistrées auprès de la Centrale de gestion. Plusieurs organisations, cantonales ou nationales, de différents secteurs d'activité et de toutes les régions linguistiques du pays ont entrepris des démarches en vue d'une éventuelle affiliation. L'intérêt suscité est donc toujours très marqué et il est fort à parier que l'expansion de la Fondation perdurera encore.

Afin de répondre avec professionnalisme et compétence à la charge de travail toujours plus importante engendrée par ces nouvelles affiliations, la Centrale de gestion a étoffé ses effectifs et une nouvelle gestionnaire a été engagée.

#### **L'avenir**

Il est également à relever qu'en 2013, RESOR a une nouvelle fois amélioré ses prestations. Le taux de rente est en effet passé de 75% à 80% de la moyenne des derniers salaires, ce qui permet une revalorisation des prestations destinées aux personnes aux revenus les plus bas.

Le 2 mai 2013, Le Conseil fédéral a prolongé l'extension de la Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA) jusqu'au 31 décembre 2016. Cette échéance correspond également à celle de la CCT-SOR, ce qui permettra des négociations globales des conditions de travail.

De plus et comme prévu, l'expertise actuarielle est actuellement en cours. Cette dernière tiendra compte de toutes les nouvelles conditions introduites depuis la dernière étude et intégrera tous les nouveaux effectifs. Les résultats qui seront présentés lors de la prochaine séance du Conseil de Fondation le 25 septembre 2014 à Cortaillod dans le canton de Neuchâtel constitueront une excellente base de travail pour la suite des discussions.

## Résultats de l'exercice

Le compte d'exploitation 2013 affiche un résultat équilibré. En effet, les cotisations de l'année à hauteur de Fr. 24'855'090.86 font face à des constitutions de capitaux de prévoyance pour un total de Fr. 23'064'835.50. Le résultat de l'activité d'assurance qui en résulte, soit un excédent de Fr. 1'790'255.36, doit permettre de couvrir

- les frais d'administration (Fr. 1'979'741.46),
- les autres frais et produits (solde Fr. 41'466.16) ainsi que
- d'attribuer la part nécessaire à la réserve de fluctuation de valeurs (Fr. 849'900.00).

Les résultats des placements financiers s'élevant à Fr. 2'776'734.92, soit 4.33%, permettent d'équilibrer les comptes et d'obtenir un excédent des produits de Fr. 1'695'882.66. Ceci permet de garder un degré de couverture élevé à 237.6%.

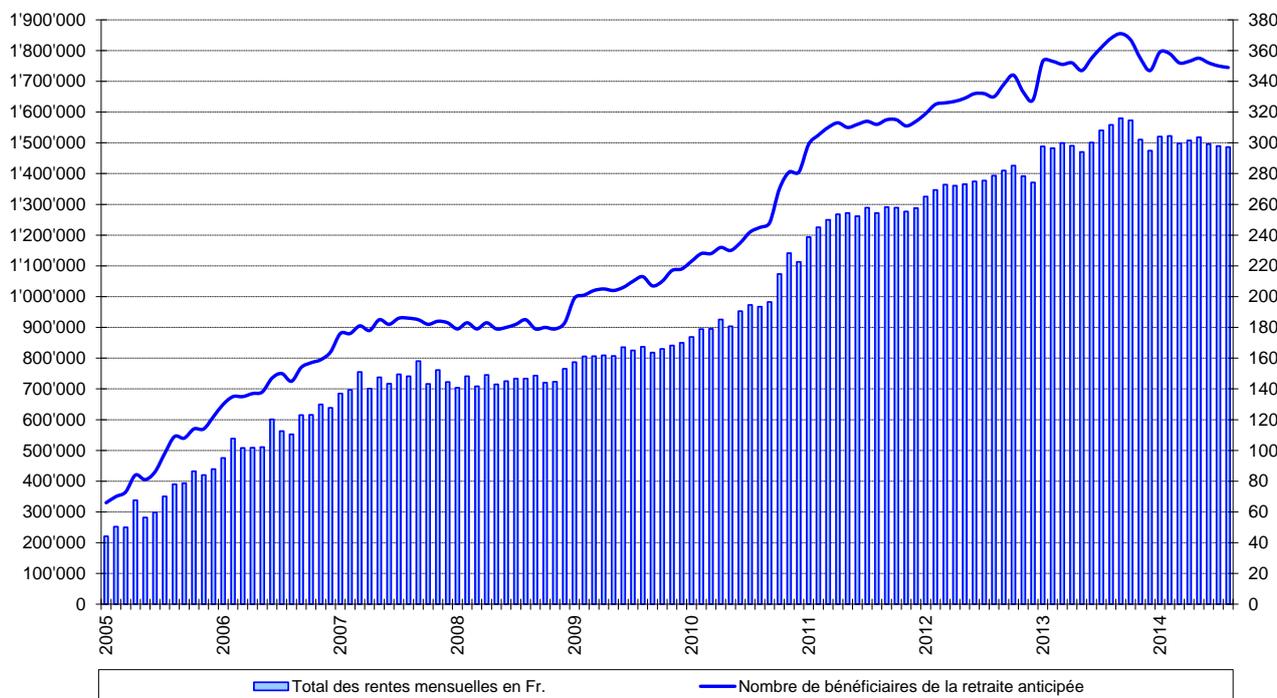
	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u> <i>provisoire</i>
Nombre de départs en retraite anticipée	99	127	132	114	141	106
Constitution de capitaux de prévoyance	13.9 mios	19.2 mios	20.3 mios	17.9 mios	23.1 mios	-
Durée moyenne retraite anticipée (nlls rentes)	32.3 mois	31.8 mois	33.0 mois	33.2 mois	33.4 mois	33.6 mois
Montant moyen des nouvelles rentes	Fr. 3'868	Fr. 4'154	Fr. 4'194	Fr. 4'272	Fr. 4'380	Fr. 4'219
Cotisations travailleurs et employeurs	19.6 mios	23.5 mios	23.5 mios	23.2 mios	24.9 mios	-
Résultat net sur les placements financiers	3.6 mios 10.18%	0.9 mio 1.99%	- 1.5 mio - 2.70%	3.7 mios 6.45%	2.8 mios 4.33%	-
Degré de couverture selon art. 44, al. 1 OPP2	252.2%	227.6%	211.4%	242.3%	237.6%	-

Notons toutefois que le nombre de nouveaux départs en retraite anticipée était élevé en 2013 (141 départs). La situation au moment d'écrire ce rapport dénombrait 106 départs enregistrés pour l'exercice en cours. De plus, les marchés sont actuellement positifs et permettent d'augurer de performances intéressantes. On peut donc raisonnablement penser que les résultats financiers de 2014 seront plus proches de ceux de 2012.

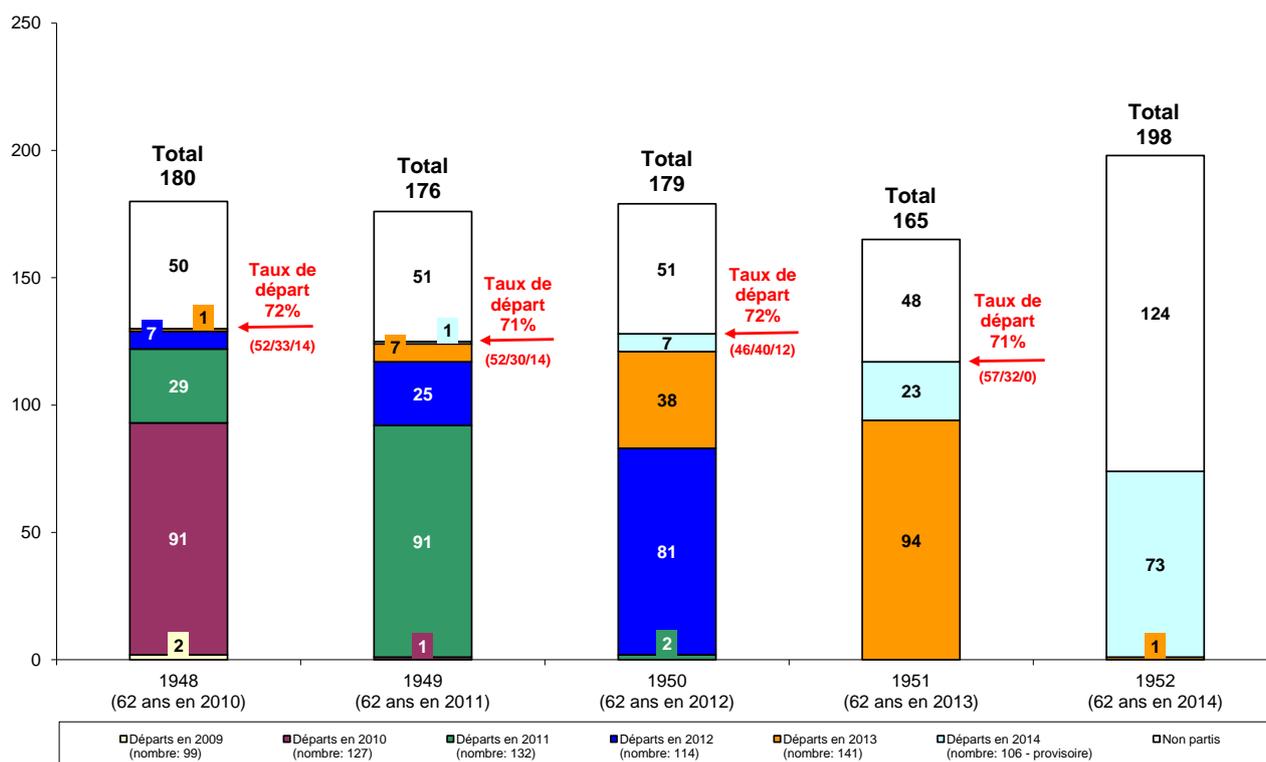
	Nombre d'entreprises		Nombre de cotisants		Masse salariale (en millions de Fr.)	
Menuiserie / Ebénisterie / Charpenterie	1'181	30.9%	7'365	23.5%	419.1 mios	30.4%
Plâtrerie / Peinture	1'421	37.2%	9'151	29.3%	469.2 mios	34.1%
Marbrerie / Carrelage / Parqueterie / Pose de sols	473	12.4%	2'466	7.9%	134.6 mios	9.8%
Technique de la construction	244	6.4%	1'930	6.2%	102.6 mios	7.4%
Paysagisme	174	4.6%	1'148	3.7%	45.7 mios	3.3%
Bailleurs de service	197	5.2%	8'321	26.6%	153.7 mios	11.2%
Autres	133	3.5%	897	2.9%	52.0 mios	3.8%
	3'823	100.0%	31'278	100.0%	1'376.8 mios	100.0%

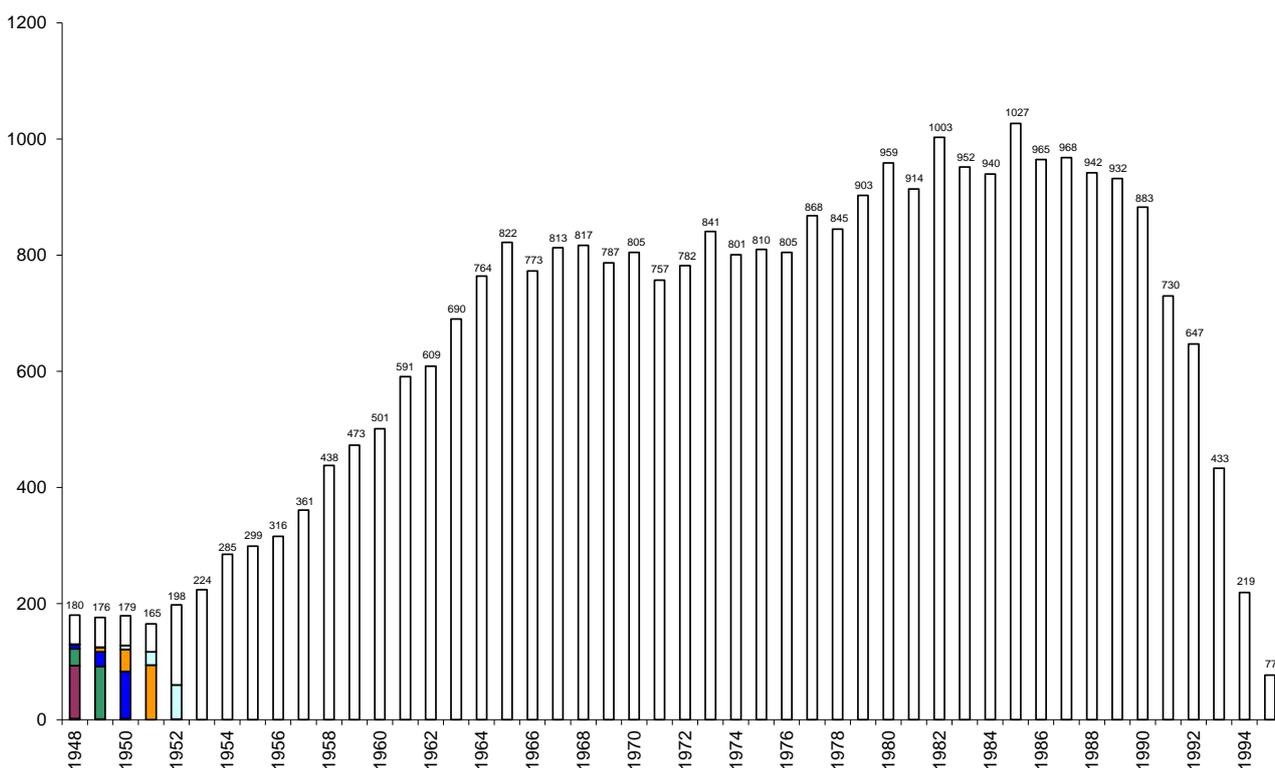
statistiques 2013

Après plusieurs exercices de forte progression du nombre de rentiers, celui-ci tend à se stabiliser aux alentours de 350 personnes pour un montant global de rentes versées à hauteur de Fr. 1.5 million tous les mois. Il est intéressant à noter également que la barre des 1'000 rentiers a allégrement été dépassée pour la première fois depuis la création de la Fondation.



Le taux de départ en retraite anticipée est stable et se situe entre 71% et 72% sur les quatre dernières années. Il reflète bien la situation actuelle.



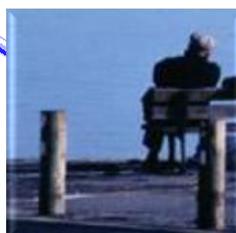


Enfin, comme mentionné plus en avant, la situation financière de la Fondation reste excellente. Tous les capitaux de prévoyance pour la couverture des prestations en cours sont entièrement constitués de même que la réserve de fluctuation de valeurs. De plus, des fonds libres s'élevant à plus d'une année de cotisations, 1.2 fois pour être exact, ont pu être accumulés. Ainsi la Fondation RESOR repose sur des bases solides et peut faire face aux défis à venir avec confiance, sérénité et stabilité.

Sion, septembre 2014

Fabien Chambovey  
Gérant

# IV LES COMPTES ANNUELS



# B I L A N

A C T I F	Notes	31.12.2013	31.12.2012
<b>Placements</b>	6.4	<b>68'870'059.63</b>	<b>62'093'720.57</b>
Liquidités		5'848'876.50	5'437'953.41
Titres		55'378'379.22	49'428'780.52
Comptes courants Centres d'encaissement	6.5	7'504'269.38	7'082'142.46
AFC (impôt anticipé)		138'534.53	144'844.18
<b>Comptes de régularisation actif</b>		<b>202'851.93</b>	<b>1'705'424.73</b>
Actifs transitoires		4'722.00	1'504'320.95
Intérêts courus		198'129.93	201'103.78
<b>T O T A L D E L ' A C T I F</b>		<b>69'072'911.56</b>	<b>63'799'145.30</b>

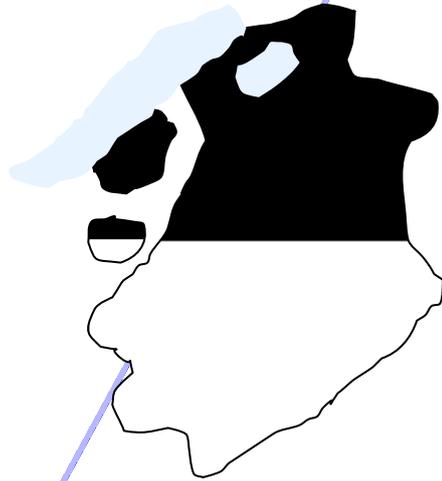
P A S S I F	Notes	31.12.2013	31.12.2012
<b>Dettes</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Comptes de régularisation passif</b>		<b>2'042'681.75</b>	<b>2'044'472.15</b>
Passifs transitoires	7.1	2'042'681.75	2'044'472.15
<b>Capitaux de prévoyance</b>	5.4	<b>28'216'829.00</b>	<b>25'487'055.00</b>
Capital de prévoyance des préretraités		25'007'492.00	22'588'006.00
Capital de prévoyance des cotisations au 2 <sup>e</sup> pilier		3'209'337.00	2'899'049.00
<b>Réserves de fluctuation de valeurs</b>		<b>8'619'710.00</b>	<b>7'769'810.00</b>
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	8'619'710.00	7'769'810.00
<b>Fonds libres</b>		<b>30'193'690.81</b>	<b>28'497'808.15</b>
Capital de dotation		10'000.00	10'000.00
Fortune libre		30'183'690.81	28'487'808.15
<b>T O T A L D U P A S S I F</b>		<b>69'072'911.56</b>	<b>63'799'145.30</b>

## Compte d'exploitation

	Notes	2013	2012
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	7.2	<b>24'855'090.86</b>	<b>23'206'642.78</b>
Cotisations des salariés		12'427'551.90	11'603'321.40
Cotisations des employeurs		12'427'538.96	11'603'321.38
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Apports de libre passage		0.00	0.00
<b><u>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</u></b>		<b><u>24'855'090.86</u></b>	<b><u>23'206'642.78</u></b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-20'335'061.50</b>	<b>-18'544'995.00</b>
Rentes de préretraite		-18'143'752.50	-16'463'674.00
Cotisations au 2 <sup>e</sup> pilier		-2'191'309.00	-2'081'321.00
<b><u>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</u></b>		<b><u>-20'335'061.50</u></b>	<b><u>-18'544'995.00</u></b>
<b>Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques</b>		<b>-2'729'774.00</b>	<b>657'193.00</b>
Rentes prélevées sur capital de prévoyance		18'143'752.50	16'463'674.00
Cotisations au 2 <sup>e</sup> pilier prélevées sur capital de prévoyance		2'191'309.00	2'081'321.00
Constitution capitaux prévoyance préretraités		-20'563'238.50	-15'978'218.00
Constitution capitaux prévoyance cotisations au 2 <sup>e</sup> pilier		-2'501'597.00	-1'909'584.00
<b><u>Résultat net de l'activité d'assurance</u></b>		<b><u>1'790'255.36</u></b>	<b><u>5'318'840.78</u></b>
<b>Résultat net des placements</b>	6.6	<b>2'776'734.92</b>	<b>3'677'052.62</b>
Intérêt des liquidités		2'951.51	2'422.56
Intérêt, rendement des titres		3'164'562.50	3'803'336.62
Frais bancaires et de gestion des titres (y.c. TER pour 2013)	6.7	-390'779.09	-128'706.56
<b>Autres produits</b>		<b>6'377.80</b>	<b>87'115.80</b>
Produits divers		0.70	81'412.85
Intérêts moratoires		6'377.10	5'702.95
<b>Autres frais</b>		<b>-47'843.96</b>	<b>-23'732.72</b>
Indemnités et frais de séances		-9'717.50	-14'049.30
Frais divers	7.3	-38'126.46	-9'683.42
<b>Frais d'administration</b>		<b>-1'979'741.46</b>	<b>-1'906'443.65</b>
Coût de l'administration générale	7.4	-1'924'167.46	-1'829'841.65
Frais de marketing et de publicité		0.00	0.00
Frais de courtage		0.00	0.00
Honoraires organe de révision et experts en prévoyance		-49'824.00	-68'052.00
Emoluments autorité de surveillance		-5'750.00	-8'550.00
<b><u>Excédent des produits/charges avant const./dissol. réserve fluctuation valeurs</u></b>		<b><u>2'545'782.66</u></b>	<b><u>7'152'832.83</u></b>
<b>Dissolution/Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>		<b>-849'900.00</b>	<b>-931'705.00</b>
Attribution à réserve fluctuation de valeurs	6.3	-849'900.00	-931'705.00
<b><u>Excédent des produits / Excédent des charges</u></b>		<b><u>1'695'882.66</u></b>	<b><u>6'221'127.83</u></b>

V

L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



## **V L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2013**

### **I Bases et organisation**

#### *1.1 Forme et but*

La Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand RESOR (ci-après : RESOR ou la Fondation) est une fondation des partenaires sociaux du second œuvre romand au sens des articles 80ss CC et 331 CO dont le siège est à Sion et qui a été créée par acte authentique du 1<sup>er</sup> décembre 2003.

La Fondation a été créée dans le but d'éviter le licenciement et le chômage des travailleurs âgés, les partenaires sociaux accordant la priorité à la retraite anticipée.

RESOR assure les personnes exerçant une activité au service des entreprises soumises à la Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA), ou qui ont déclaré y adhérer, contre les conséquences économiques résultant d'une cessation de l'activité lucrative avant l'âge ordinaire de la retraite en leur garantissant des prestations déterminées conformément aux dispositions réglementaires de la Fondation. La Fondation RESOR a commencé son activité le 1<sup>er</sup> juillet 2004 avec l'entrée en vigueur de la déclaration d'extension du Conseil Fédéral.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les partenaires sociaux bâlois et tessinois des CCT suivantes ont rejoint la Fondation RESOR :

- CCT pour le second œuvre bâlois
- CCT pour le carrelage dans les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne
- CCT pour la plâtrerie dans le canton de Bâle-Ville
- CCT de la plâtrerie dans le canton du Tessin
- CCT de la pose de carrelage dans le canton du Tessin
- CCT de la pose de sols dans le canton du Tessin

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la Chambre Genevoise du Carrelage et de la Céramique (CGCC) a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1<sup>er</sup> avril 2006 et conformément aux mesures d'accompagnement concernant la libre circulation des personnes, les bailleurs de services qui placent des travailleurs dans une entreprise de missions soumise à la CCRA sont obligatoirement soumises à RESOR.

Dès le 1<sup>er</sup> novembre 2008, le Groupe Romand des Parqueteurs et Poseurs de Sols (GRPS) ainsi que le Groupement Fribourgeois des Carreleurs (GFC) ont rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'Association cantonale neuchâteloise des Maîtres marbriers-sculpteurs a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, Suissetec Ticino e Moesano a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1<sup>er</sup> mai 2011, le secteur des parcs et jardins du canton de Genève a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le secteur de la plâtrerie-peinture du canton de Bâle-Campagne ainsi que celui du carrelage du canton du Jura ont rejoint la Fondation RESOR.

La CCRA a été étendue pour tout le champ d'application (y.c. pour les nouveaux adhérents) par le Conseil Fédéral jusqu'au 31 décembre 2016.

## 1.2 Enregistrement et fonds de garantie

La Fondation est inscrite au Registre des fondations du canton du Valais. Elle n'est pas affiliée au fonds de garantie LPP selon décision du 12.10.2005 de cette institution.

## 1.3 Indication des actes et des règlements

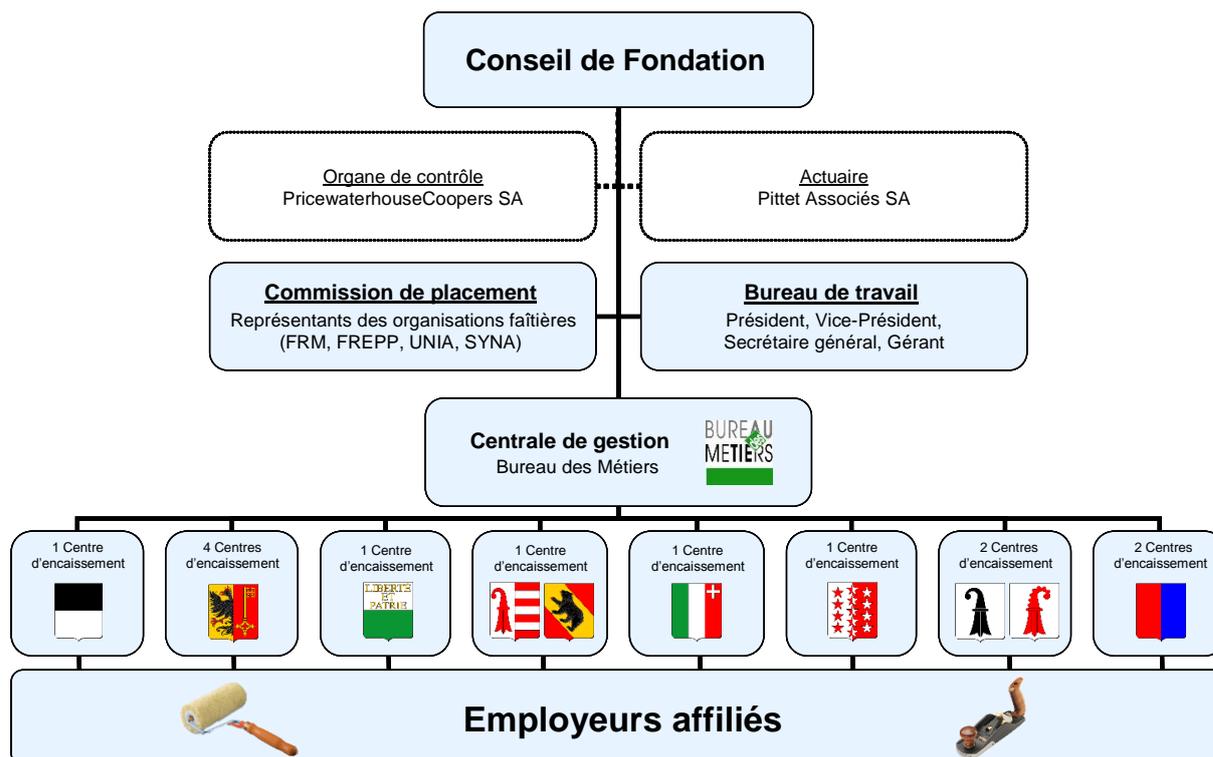
Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA)	16.09.2011
Acte de fondation	01.12.2003
Règlement d'assurance	01.01.2013
Règlement de placement	01.09.2013

## 1.4 Organe de gestion paritaire / Droit à la signature

Les organes de RESOR sont le **Conseil paritaire** (16 membres au minimum et 24 membres au maximum); la **Commission de placement** (4 membres) et l'organe de contrôle. Le secrétariat est composé de :

- **La Centrale de gestion** pour l'administration et la coordination de la Fondation, la gestion des cas de préretraite, la tenue de la comptabilité, l'organisation des séances du Conseil de Fondation, de la Commission de placement et du Bureau de travail, l'organisation de la rencontre annuelle des Centres d'encaissement et les relations avec l'Autorité de surveillance et avec les Centres d'encaissements,
- **des Centres d'encaissements** pour l'encaissement des cotisations et la gestion du contentieux y relatif ainsi que pour l'affiliation des entreprises. Il existe au moins un Centre d'encaissement dans chaque canton où il y a une organisation partenaire de la Caisse,
- **du Bureau de travail**, composé du Président, du Vice-Président, du Secrétaire général ainsi que du Gérant, pour le traitement des cas de rigueur qui ne nécessiteraient pas l'intervention du Conseil paritaire dans son ensemble ainsi que pour diverses tâches de représentation. Le but est d'alléger les séances du Conseil de Fondation. Toutefois, aucune compétence n'a été ôtée au Conseil paritaire qui reste l'organe de décision de la Caisse.

Le Conseil paritaire contrôle l'administration de la Caisse et nomme les représentants à la Commission de placement. Le Conseil paritaire et l'organe de contrôle vérifient chaque année la légalité de la gestion, les comptes et les placements. Un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle détermine périodiquement si les dispositions réglementaires de nature actuarielle sont conformes aux prescriptions légales.



## Conseil de Fondation

en fonction au 31.12.2013

Délégation syndicale			Délégation patronale		
	M.	Aldo Ferrari <sup>1) 2)</sup> <i>Président</i>		M.	David Walzer <sup>1) 2)</sup> <i>Vice-Président</i>
	M.	Tibor Menyhart <sup>1)</sup>		M.	André Buache <sup>1)</sup>
	M.	Dario Chiaradonna		M.	Peter Rupf
	M.	Jean Kunz		M.	Luc Wahlen
	M.	Lucas Dubuis		M <sup>me</sup>	Laetitia Geiser
	M.	Armenio Cabete		M.	Pascal Schwab
	M.	Armand Jaquier		M.	Jean-Marc Volery
	Fr.	Kathrin Ackermann		Hr.	Jean-Claude Schuwey
	M.	Bernard Tissières		M.	Gilles Granges
	M.	Jeanny Morard		Hr.	Armand Pfammatter
	Hr.	Andreas Giger		Hr.	Marc Welker
	Sig.	Saverio Lurati		Sig.	Fabio Amadò

1) = également membre de la Commission de placement

2) = également membre du Bureau de travail

**Centrale de gestion**

Bureau des Métiers  
Rue de la Dixence 20  
Case postale 141  
1951 Sion

Tél. : 027 327 51 11  
Fax : 027 327 51 80  
[www.resor.ch](http://www.resor.ch)

M. Gabriel Décaillet <sup>2)</sup>  
*Secrétaire général*

M. Fabien Chambovey <sup>2)</sup>  
*Gérant*

M. Olivier Arnold  
*Responsable financier*

M<sup>me</sup> Daniela Chiarinotti  
*Gestionnaire*

M<sup>me</sup> Karine Thomas  
*Gestionnaire*

<sup>2)</sup> = également membre du Bureau de travail

**Centres d'encaissement****Genève 1**

Caisse de compensation du bâtiment et  
de la gypserie-peinture – CCB  
Rue de Malatrex 14  
1201 Genève

**Genève 2**

Association genevoise des entrepreneurs  
de charpente, menuiserie, ébénisterie  
et parqueterie – ACM/GGE  
Rue de la Rôtisserie 8  
1204 Genève

**Genève 3**

Administration des caisses d'allocations  
familiales et de prévoyance sociale  
c/o Fédération des Entreprises Romandes  
98, Rue St-Jean – Case postale 5278  
1211 Genève 11

**Genève 4**

CPP Second œuvre – CPSO  
c/o Fédération des Entreprises Romandes  
98, Rue St-Jean  
Case postale 5278  
1211 Genève 11

**Vaud**

Fédération Vaudoise des Entrepreneurs  
En Riond-Bosson  
Case postale  
1131 Tolochenaz

**Valais**

Bureau des Métiers  
Rue de la Dixence 20  
Case postale 141  
1951 Sion

**Fribourg**

Union Patronale du Canton de Fribourg  
Rue de l'Hôpital 15  
Case postale 1552  
1701 Fribourg

**Neuchâtel**

FER Neuchâtel  
Av. du Premier Mars 18  
Case postale  
2001 Neuchâtel

**Tessin 1**

Commissions paritaires cantonales  
Viale Portone 4  
Case postale 1319  
6501 Bellinzona

**Tessin 2**

Commission paritaire cantonale  
de la technique de la construction  
Case postale 5650  
6901 Lugano

**Bâle-Ville**

Union des Arts et Métiers de Bâle-Ville  
Elisabethenstrasse 33  
Case postale 332  
4010 Bâle

**Bâle-Camp.**

Chambre économique de Bâle-Campagne  
Haus der Wirtschaft  
Altmarktstrasse 96  
4410 Liestal

**Jura/  
Jura Bernois**

Caisse paritaire du second œuvre jurassien  
CPP-SOJ  
Rte de Tramelan 11 – Case postale 242  
2710 Tavannes

**Mode de signature**

- Chaque membre du Conseil de Fondation dispose du droit de signature collective à deux
- Les représentants de la Centrale de gestion, soit le Secrétaire général, le Gérant et le Responsable financier, signent collectivement à deux pour l'administration de la Fondation.
- Pour les opérations d'encaissement, les Centres d'encaissement organisent le mode de signature selon leurs directives internes.

**1.5 Expert, organe de contrôle et autorité de surveillance**

<b>Expert agréé en</b>	Pittet Associés SA, M. Stéphane Riesen,
<b>Prévoyance professionnelle</b>	Expert en prévoyance professionnelle, Genève
<b>Organe de contrôle</b>	PricewaterhouseCoopers SA, Sion
<b>Autorité de surveillance</b>	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

**1.6 Employeurs affiliés pendant l'année**

	2013		2012	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	1'181	31%	1'163	33%
- Plâtrerie/Peinture	1'421	37%	1'242	35%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	473	12%	447	12%
- Technique de la construction	244	6%	242	7%
- Paysagisme	174	5%	153	4%
- Bailleurs de services	197	5%	169	5%
- Autres	133	4%	149	4%
	<b>3'823</b>	<b>100%</b>	<b>3'565</b>	<b>100%</b>

**II Membres actifs et rentiers****2.1 Assurés actifs pendant l'année**

	2013		2012	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	7'365	23%	7'363	26%
- Plâtrerie/Peinture	9'151	29%	8'223	28%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	2'466	8%	2'377	8%
- Technique de la construction	1'930	6%	1'881	7%
- Paysagisme	1'148	4%	972	3%
- Bailleurs de services	8'321	27%	7'341	25%
- Autres	897	3%	948	3%
	<b>31'278</b>	<b>100%</b>	<b>29'105</b>	<b>100%</b>

**2.2 Bénéficiaires de rentes à la fin de l'année**

	31.12.2013		31.12.2012	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	114	33%	105	32%
- Plâtrerie/Peinture	149	43%	146	44%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	25	7%	21	6%
- Technique de la construction	46	13%	45	14%
- Paysagisme	2	1%	1	1%
- Autres	9	3%	11	3%
	<b>345</b>	<b>100%</b>	<b>329</b>	<b>100%</b>

### III Nature et explication du but

#### 3.1 Explication du plan de prévoyance

Le plan de préretraite fonctionne en application du système de la répartition des capitaux de prévoyance.

La rente de retraite anticipée prend naissance au plus tôt 3 ans avant l'âge ordinaire donnant droit aux prestations AVS jusqu'à 65 ans. Elle se calcule en fonction du salaire déterminant moyen des 36 derniers mois qui précèdent la retraite anticipée. Elle est égale à 80% du salaire déterminant, mais au minimum à Fr. 45'600.- et au maximum à Fr. 57'600.- par année.

RESOR prend également en charge la cotisation au II<sup>ème</sup> pilier, au maximum toutefois à concurrence de 10% du salaire déterminant pris en compte pour fixer la rente.

#### 3.2 Financement, méthode de financement

Le financement du plan de prévoyance est assuré par des prélèvements sur les salaires de la façon suivante :

Part employeur	0.9%
Part travailleur	<u>0.9%</u>
Total	<u>1.8%</u>

### IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

#### 4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Dès l'exercice 2004, RESOR a adopté la présentation des comptes conformément aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26. Ils donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle.

#### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

Titres : RESOR évalue ses titres aux valeurs de marché selon le tableau ci-dessous :

Fonds de placements	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en CHF	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en devises	:	valeur boursière au 31.12
Actions suisses et étrangères	:	valeur boursière au 31.12
Devises	:	cours en fin d'année

#### 4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Sans objet

## V Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance - Art. 67 LPP

Bien que la Fondation RESOR ne participe pas à l'application du régime LPP obligatoire et ne soit par voie de conséquence pas inscrite au registre de la prévoyance professionnelle, celle-ci a adopté un principe similaire pour le contrôle du risque.

RESOR assume elle-même le risque de préretraite qu'elle couvre. Toutefois, le Conseil de Fondation a désigné un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle chargé de déterminer périodiquement, à sa demande :

- a) si la Caisse offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements,
- b) si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement de la Caisse sont conformes aux prescriptions légales.

### 5.2 Développement et rémunération des avoirs épargne

Fonctionnant sur le modèle dit de la répartition des capitaux de prévoyance, RESOR ne constitue pas d'avoir épargne pour les assurés actifs de la Fondation.

### 5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Sans objet.

### 5.4 Développement du capital de prévoyance des préretraités

	2013 CHF	2012 CHF
Solde du capital de prévoyance au 1 <sup>er</sup> janvier	25'487'055.00	26'144'248.00
Rentes / Cotisations au 2 <sup>e</sup> pilier	-20'335'061.50	-18'544'995.00
Constitution de capitaux de prévoyance pour préretraités (rentes+cotisations au 2 <sup>e</sup> pilier)	23'064'835.50	17'887'802.00
<b>Total du capital de prévoyance pour les rentiers</b>	<b>28'216'829.00</b>	<b>25'487'055.00</b>

### 5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle de la Fondation RESOR a été effectuée en septembre 2009 sur la base de données au 31.12.2008.

- Etude actuarielle projective au 31 décembre 2008 (septembre 2009)

La conclusion du rapport de l'expert était formulée en ces termes :

*Les développements et les analyses des chapitres précédents nous autorisent à attester que :*

- *La Caisse est en mesure de faire face à ses engagements à la date de l'étude actuarielle.*
- *Dans le cadre de l'analyse projective, les résultats du modèle de référence (MOO) et des autres modèles montrent que le taux de cotisation actuel est suffisant pour assurer l'équilibre de la Caisse à un horizon de 15 ans.*

*Meinrad Pittet  
Directeur général  
Expert agréé LPP*

*Stéphane Riesen  
Fondé de pouvoir  
Expert agréé LPP*

Compte tenu du report de l'affiliation du secteur de la plâtrerie-peinture du canton de Bâle-Campagne de 2012 à 2013, la prochaine expertise actuarielle de la Fondation initialement prévue en 2013 sur la base des données au 31.12.2012 a été reportée d'une année. Dans sa prise de position, l'expert soutient cette démarche et la juge judicieuse. Ceci permettra d'intégrer dans cette expertise les nouvelles dispositions réglementaires, à savoir :

- nouveau taux de cotisation dès janvier 2011,
  - nouveaux plancher et plafond de rente dès janvier 2011,
  - nouveau taux de rente dès janvier 2013,
- ainsi que les nouvelles affiliations suivantes :
- technique de la construction du canton du Tessin dès janvier 2010,
  - parcs et jardins du canton de Genève dès mai 2011,
  - plâtrerie-peinture du canton de Bâle-Campagne dès janvier 2013 et
  - carrelage du canton du Jura dès janvier 2013.

### 5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Tables de mortalité : EVK 2000

### 5.7 Modifications des bases et hypothèses techniques

Afin de tenir compte des spécificités liées aux professions affiliées à RESOR, les probabilités d'invalidité et de décès des bases techniques ont été majorées de 50%.

### 5.8 Réserves de contributions des employeurs sans renonciation à utilisation

Sans objet.

### 5.9 Degré de couverture

		31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF
Fortune nette de prévoyance	(a)	67'030'229.81	61'754'673.15
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	(b)	28'216'829.00	25'487'055.00
<b>Degré de couverture selon l'article 44 al. 1 OPP2</b>	<b>(a) (b)</b>	<b>237.55%</b>	<b>242.30%</b>
Réserve de fluctuation de valeurs		8'619'710.00	7'769'810.00
Capital de Fondation, Fonds libres		30'193'690.81	28'497'808.15

## VI Explication relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placement

Les placements de la Fondation se font conformément aux prescriptions légales et sur la base de directives élaborées par le Conseil de Fondation. Par prescriptions légales, il faut entendre en particulier les articles 49 et suivants de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) du 18 avril 1984.

La Fondation a émis un règlement de placement. La réglementation à ce sujet est effective.

## 6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)

Le Conseil de Fondation a arrêté l'allocation stratégique suivante :

Répartition des actifs	Stratégie	Marge de variation	
		Minimum	Maximum
Marché monétaire	2.5%	0%	5%
Prêts, Fonds de placements hypothèques, Obligations CHF, Obligations étrangères en CHF	22.5%	17.5%	27.5%
Obligations en devises	15%	10%	20%
<b>Créances</b>	<b>40%</b>		
Actions suisses	15%	10%	20%
Actions étrangères	15%	10%	20%
<b>Actions</b>	<b>30%</b>		
Immobilier, Fonds de plac. immobiliers	25%	20%	30%
Placements alternatifs	5%	0%	10%
<b>Valeurs réelles</b>	<b>30%</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>		

Les possibilités de placement visées aux articles 53 à 56, 56a, al. 1 et 5, et 57, al. 2 et 3 OPP2 sont étendues sur la base du règlement de placement. L'allocation stratégique prévoit en effet une limite de placement en devises étrangères sans couverture du risque de change supérieure à 30%. Compte tenu du taux de couverture actuel et du fait que l'entier de la réserve de fluctuation est constitué, les principes de sécurité et de répartition du risque sont respectés selon l'article 50 OPP2.

## 6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation des valeurs

Les allocations d'actifs et objectifs de réserve de fluctuation de valeurs, décidés lors de la séance de la Commission de placement du 27 octobre 2005 et ratifiés par le Conseil de Fondation en date du 4 septembre 2006, se présentent de la manière suivante :

Classes d'actifs	Valeur comptable	Taux de réserve	Réserve 2013	Réserve 2012
Liquidités	5'848'876.50	0%	0.00	0.00
Comptes courants et débiteurs	7'642'803.91	0%	0.00	0.00
Obligations en CHF et similaires	13'822'099.48	5%	691'105.00	498'600.00
Obligations en devises	5'718'777.76	10%	571'880.00	629'205.00
Actions suisses	9'384'533.37	30%	2'815'360.00	2'706'025.00
Actions étrangères	9'480'354.05	30%	2'844'105.00	2'282'270.00
Fonds placements immobiliers	14'576'943.31	10%	1'457'695.00	1'409'340.00
Placements alternatifs	2'395'671.25	10%	239'565.00	244'370.00
<b>TOTAL</b>	<b>68'870'059.63</b>		<b>8'619'710.00</b>	<b>7'769'810.00</b>

## 6.4 Présentation des placements par catégorie

Classes d'actifs	Allocation 2013 en %	31.12.2013	Allocation 2012 en %	31.12.2012
Liquidités	9.55%	5'848'876.50	9.91%	5'437'953.41
Comptes à terme	0.00%	0.00	0.00%	0.00
<b>TOTAL LIQUIDITES</b>	<b>9.55%</b>	<b>5'848'876.50</b>	<b>9.91%</b>	<b>5'437'953.41</b>
Plac. à terme et oblig. de caisse CHF	0.82%	500'000.00	0.91%	500'000.00
Obligations suisses CHF	13.26%	8'116'300.00	14.81%	8'123'720.00
Obligations étrangères CHF	8.50%	5'205'799.48	2.46%	1'348'250.00
<b>Total obligations CHF</b>	<b>22.58%</b>	<b>13'822'099.48</b>	<b>18.17%</b>	<b>9'971'970.00</b>
Obligations en devises	9.34%	5'718'777.76	11.47%	6'292'065.43
<b>Total obligations</b>	<b>31.92%</b>	<b>19'540'877.24</b>	<b>29.64%</b>	<b>16'264'035.43</b>
Actions suisses	15.33%	9'384'533.37	16.44%	9'020'078.70
Actions étrangères	15.48%	9'480'354.05	13.87%	7'607'568.54
<b>Total actions</b>	<b>30.81%</b>	<b>18'864'887.42</b>	<b>30.31%</b>	<b>16'627'647.24</b>
Fonds plac. immob. suisses	21.53%	13'180'848.43	23.12%	12'685'453.48
Fonds plac. immob. étrangers	2.28%	1'396'094.88	2.57%	1'407'947.90
<b>Total fonds plac. immobiliers</b>	<b>23.81%</b>	<b>14'576'943.31</b>	<b>25.69%</b>	<b>14'093'401.38</b>
Placements alternatifs	3.91%	2'395'671.25	4.45%	2'443'696.47
<b>Total placements alternatifs</b>	<b>3.91%</b>	<b>2'395'671.25</b>	<b>4.45%</b>	<b>2'443'696.47</b>
<b>TOTAL DES TITRES (sans liquidités)</b>		<b>55'378'379.22</b>		<b>49'428'780.52</b>
<b>TOTAL DES TITRES (avec liquidités)</b>	<b>100.00%</b>	<b>61'227'255.72</b>	<b>100.00%</b>	<b>54'866'733.93</b>
Comptes courants		7'504'269.38		7'082'142.46
Débiteurs		138'534.53		144'844.18
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>		<b>68'870'059.63</b>		<b>62'093'720.57</b>

### Fondation Hypotheka

La Fondation RESOR a investi dans 15 prêts hypothécaires différents par le biais de la Fondation Hypotheka pour un montant total de Fr. 7'697'500.00 (comptabilisés dans la rubrique « Obligations suisses CHF »). L'administration a procédé à une première estimation des pertes potentielles sur certains immeubles dont les propriétaires sont prévenus d'escroquerie. Les postes ouverts au 31.12.2013 se montent à Fr. 17'079.20 dont Fr. 10'208.35 ont été régularisés le 21.03.2014. Le solde ouvert au moment du bouclage de la caisse se monte à Fr. 6'870.85. En fonction des informations connues, la Fondation RESOR a décidé de ne pas passer de provision pour l'exercice comptable 2013.

## 6.5 Détail des comptes courants des Centres d'encaissement

	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF
Centre 1 Fribourg	1'573'509.10	1'439'957.00
Centre 2 Jura/Jura Bernois	160'515.90	85'781.00
Centre 3 Valais	1'466'009.80	1'427'311.55
Centre 4 Neuchâtel	293'984.10	355'535.95
Centre 5 Genève 4 (CPSO, St-Jean)	587'487.23	763'862.68
Centre 6 Genève 2 (ACM/GGE, Rôtisserie)	55'357.24	40'497.74
Centre 7 Genève 1 (CCB, Malatrex)	447'883.85	453'563.05
Centre 8 Vaud	603'796.63	629'609.78
Centre 9 Genève 3 (CPS FER, St-Jean)	555'084.13	498'427.45
Centre 10 Tessin 1 (Bellinzone)	591'931.35	473'916.96
Centre 11 Bâle-Ville	438'242.35	433'301.00
Centre 12 Tessin 2 (Lugano)	396'881.30	480'378.30
Centre 13 Bâle-Campagne	333'586.40	0.00
<b>Total</b>	<b>7'504'269.38</b>	<b>7'082'142.46</b>

## 6.6 Explications du résultat des placements

Classes d'actifs	Valeur 2013	Rendement 2013	Valeur 2012	Rendement 2012
Liquidités	5'848'876.50	2'951.51 0.05%	5'437'953.41	2'422.56 0.05%
Comptes à terme	0.00	0.00 0.00%	0.00	0.00 0.00%
<b>Total liquidités</b>	<b>5'848'876.50</b>	<b>2'951.51 0.05%</b>	<b>5'437'953.41</b>	<b>2'422.56 0.05%</b>
Plac terme / oblig caisse CHF	500'000.00	10'000.00 2.02%	500'000.00	14'750.00 1.86%
Obligations suisses CHF	8'116'300.00	306'473.33 3.85%	8'123'720.00	320'919.01 4.04%
Intérêts		311'396.63		336'808.66
Profits réalisés		0.00		0.00
Profits non réalisés		0.00		0.00
Pertes réalisées		-3'120.00		-3'750.00
Pertes non réalisées		-1'800.00		-10'030.00
Frais de transaction		0.00		-2'109.65
Obligations étrangères CHF	5'205'799.48	17'925.11 0.55%	1'348'250.00	137'319.89 11.08%
Intérêts		42'043.46		17'886.46
Profits réalisés		24'160.66		0.00
Profits non réalisés		0.00		126'805.98
Pertes réalisées		-41'170.96		-3'480.00
Pertes non réalisées		-7'108.05		0.00
Frais de transaction		0.00		-3'892.55
<b>Total obligations CHF</b>	<b>13'822'099.48</b>	<b>334'401.74 2.85%</b>	<b>9'971'970.00</b>	<b>472'988.90 4.75%</b>
Obligations en devises	5'718'777.76	-132'352.83 -2.18%	6'292'065.43	365'606.30 6.73%
Intérêts		181'399.35		219'321.27
Profits réalisés		6'657.98		18'250.97
Profits non réalisés		26'032.81		251'933.93
Pertes réalisées		-45'278.39		-27'149.44
Pertes non réalisées		-295'785.76		-90'321.99
Frais de transaction		-5'378.82		-6'428.44
<b>Total obligations</b>	<b>19'540'877.24</b>	<b>202'048.91 1.14%</b>	<b>16'264'035.43</b>	<b>838'595.20 5.36%</b>
Actions suisses	9'384'533.37	2'055'972.77 25.15%	9'020'078.70	1'292'287.58 16.62%
Revenus		75'592.60		98'627.85
Profits réalisés		805'753.80		0.00
Profits non réalisés		1'189'576.22		1'193'659.73
Pertes réalisées		0.00		0.00
Pertes non réalisées		0.00		0.00
Frais de transaction		-14'949.85		0.00
Actions étrangères	9'480'354.05	1'426'267.51 18.21%	7'607'568.54	688'182.53 10.06%
Revenus		81'687.50		76'968.27
Profits réalisés		119'368.12		99'281.70
Profits non réalisés		1'563'299.35		666'889.54
Pertes réalisées		-22'272.81		-13'764.66
Pertes non réalisées		-310'849.90		-133'307.78
Frais de transaction		-4'964.75		-7'884.54
<b>Total actions</b>	<b>18'864'887.42</b>	<b>3'482'240.28 21.76%</b>	<b>16'627'647.24</b>	<b>1'980'470.11 13.55%</b>
Fonds plac. immob. suisses	13'180'848.43	-172'502.99 -1.32%	12'685'453.48	1'013'152.23 8.80%
Revenus		302'695.65		317'225.65
Profits réalisés		0.00		208'850.55
Profits non réalisés		63'431.46		504'538.53
Pertes réalisées		0.00		0.00
Pertes non réalisées		-538'330.10		0.00
Frais de transaction		-300.00		-17'462.50
Fonds plac. immob. étrangers	1'396'094.88	118'460.98 8.82%	1'407'947.90	-3'188.97 -0.22%
Revenus		130'314.00		98'650.05
Profits réalisés		0.00		0.00
Profits non réalisés		39'557.02		0.00
Pertes réalisées		0.00		0.00
Pertes non réalisées		-51'410.04		-101'839.02
Frais de transaction		0.00		0.00
<b>Total fonds plac. immobiliers</b>	<b>14'576'943.31</b>	<b>-54'042.01 -0.38%</b>	<b>14'093'401.38</b>	<b>1'009'963.26 7.78%</b>
Placements alternatifs	2'395'671.25	-764'867.37 -27.30%	2'443'696.47	-25'691.95 -1.16%
Revenus		18'478.84		0.00
Profits réalisés		2.65		23.68
Profits non réalisés		2'986.28		30'198.91
Pertes réalisées		-3'837.55		-1'042.49
Pertes non réalisées		-780'726.04		-53'493.15
Frais de transaction		-1'771.55		-1'378.90
<b>Total placements alternatifs</b>	<b>2'395'671.25</b>	<b>-764'867.37 -27.30%</b>	<b>2'443'696.47</b>	<b>-25'691.95 -1.16%</b>
<b>Total des titres (yc liquidités)</b>	<b>61'227'255.72</b>	<b>2'868'331.32 5.07%</b>	<b>54'866'733.93</b>	<b>3'805'759.18 7.66%</b>
Frais TER transparents (2013)		299'182.69		
<b>Rendement hors TER et frais (2013)</b>		<b>3'167'514.01</b>		
Comptes courants / débiteurs	7'642'803.91		7'226'986.64	
Frais de gestion de fortune (y.c. TER 2013)		-390'779.09		-128'706.56
<b>TOTAL</b>	<b>68'870'059.63</b>	<b>2'776'734.92 4.33%</b>	<b>62'093'720.57</b>	<b>3'677'052.62 6.45%</b>

6.7 Frais bancaires et de gestion des titres  
(TER – Total Expense Ratio ou frais totaux sur encours)

	2013 CHF	en %
Placements transparents	53'196'922.62	96.06%
Placements non-transparentes – art. 48a al. 3 OPP2	2'181'456.60	3.94%
<b>Total des placements</b>	<b>55'378'379.22</b>	<b>100.00%</b>

Le taux de transparence en matière de frais est de 96.06%

	2013 CHF	en % des invest.
Frais de gestion de fortune comptabilisés directement	91'596.40	0.17%
Somme des frais TER transparents	299'182.69	0.54%
<b>Total des frais bancaires et de gestion de fortune</b>	<b>390'779.09</b>	<b>0.71%</b>

Investissements non-transparentes (art. 49a al. 3 OPP2)

ISIN	Fournisseur	2013 CHF
CH0222624659	CSIF Umbrella	1'660'412.32
CH0180950708	Pictet Funds SA	499'998.74
XD0049377498	Collingham Investment Fund	1'594.60
CH0012521271	Prisma Anlagestiftung	19'414.08
XD0049829928	Collingham Investment Fund	36.86
CH0015193656	Reichmuth & Co Invesmentfonds AG	0.00
<b>Total des investissements non-transparentes</b>		<b>2'181'456.60</b>

## VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Passifs transitoires

	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF
Bureau des Métiers	175'079.75	183'596.15
Cotisations dues au 2 <sup>ème</sup> pilier	1'867'602.00	1'860'876.00
Cotisations perçues en trop	0.00	0.00
Retour à rembourser	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>2'042'681.75</b>	<b>2'044'472.15</b>

### 7.2 Cotisations et apports ordinaires et autres

	2013 CHF	2012 CHF
Cotisations des salariés	12'525'340.15	11'774'070.45
Cotisations diverses	0.00	0.00
Restitution de cotisations	-5'476.75	-14'346.80
Récupérations cotisations amorties	12.95	25'634.05
Pertes sur débiteurs	92'324.45	-182'036.30
<b>Total des salariés</b>	<b>12'427'551.90</b>	<b>11'603'321.40</b>
Cotisations des employeurs	12'525'340.15	11'774'070.40
Cotisations diverses	0.00	0.00
Restitution de cotisations	-5'476.75	-14'346.75
Récupérations cotisations amorties	0.00	25'634.02
Pertes sur débiteurs	-92'324.44	-182'036.29
<b>Total des employeurs</b>	<b>12'427'538.96</b>	<b>11'603.321.38</b>
<b>Total des cotisations assurés et employeurs</b>	<b>24'855'090.86</b>	<b>23'206'642.78</b>

### 7.3 Frais divers

	2013 CHF	2012 CHF
Frais bancaires	5'371.00	2'823.50
Frais d'encaissement	3'124.00	3'810.95
Fournitures de bureau et imprimés	3'006.70	0.00
Charges diverses	26'624.76	3'048.97
<b>Total</b>	<b>38'126.46</b>	<b>9'683.42</b>

### 7.4 Frais généraux d'administration

	2013 CHF	2012 CHF
Frais généraux d'encaissement	1'122'462.46	1'064'510.65
Frais généraux de gestion	801'705.00	765'331.00
<b>Total</b>	<b>1'924'167.46</b>	<b>1'829'841.65</b>

Les frais généraux d'administration comprennent l'ensemble des coûts de gestion de l'Institution. Ils correspondent à 1.4‰ de la masse salariale de l'année déclarée à RESOR.

## VIII Demande de l'autorité de surveillance

Il n'existe actuellement pas de demande de l'autorité de surveillance qui n'ait été réglée.

## IX Autres informations relatives à la situation financière

Sans objet

**X Evénements postérieurs à la date du bilan**

Sans objet

Sion, août 2014

Sur mandat du Conseil de Fondation RESOR :

**R E S O R**

Caisse de retraite anticipée  
du second œuvre romand

Centrale de gestion : Bureau des Métiers  
Rue de la Dixence 20, 1950 Sion



Gabriel Décaillet  
Secrétaire général



Fabien Chambovey  
Gérant

# VI LE BILAN TECHNIQUE



## VI LE BILAN TECHNIQUE



### Bilan technique

Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand (RESOR)

en CHF

	31.12.2013	31.12.2012
Total de l'actif	69'072'912	63'799'145
Compte de régularisation du passif	- 2'042'682	- 2'044'472
<b>FORTUNE NETTE DE PREVOYANCE (FP)</b>	<b>67'030'230</b>	<b>61'754'673</b>
Capital de prévoyance cotisations au II <sup>ème</sup> pilier	3'209'337	2'899'049
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes <sup>1</sup>	25'007'492	22'588'006
<b>Capitaux de prévoyance</b>	<b>28'216'829</b>	<b>25'487'055</b>
<b>Provisions techniques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES (CP)</b>	<b>28'216'829</b>	<b>25'487'055</b>
<b>RESERVE DE FLUCTATION DE VALEURS (RFV)</b>	<b>8'619'710</b>	<b>7'769'810</b>
<b>EXCEDENT TECHNIQUE <sup>2</sup></b>	<b>30'193'691</b>	<b>28'497'808</b>

<b>DEGRE DE COUVERTURE <sup>3</sup></b>	<b>182.0 %</b>	<b>185.7 %</b>
<b>DEGRE DE COUVERTURE LEGAL (Article 44 alinéa 1 OPP2) <sup>4</sup></b>	<b>237.6 %</b>	<b>242.3 %</b>

<i>Objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs</i>	<i>8'619'710</i>	<i>7'769'810</i>
---------------------------------------------------------	------------------	------------------

Remarques :

- 1) Rentes certaines prises en comptes, sans intérêts.
- 2) = FP - CP - RFV. Un excédent technique positif constitue des fonds libres.
- 3) = FP / [CP + RFV]
- 4) = FP / CP

# VII

## LE RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE



## VII LE RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE



Rapport de l'organe de révision  
au Conseil de fondation de la  
Caisse de retraite anticipée du second oeuvre romand (RESOR)  
Sion

### **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse de retraite anticipée du second oeuvre romand (RESOR), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

#### *Responsabilité du Conseil de fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle*

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

---

PricewaterhouseCoopers SA, place du Midi 40, case postale, 1951 Sion  
Téléphone: +41 58 792 60 00, Téléfax: +41 58 792 60 10, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

### **Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Stéphane Jaquet  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

David Pignat  
Expert-réviseur

Sion, le 5 septembre 2014

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)





**R E S O R**

c/o Bureau des Métiers, Rue de la Dixence 20, 1950 Sion  
tél. +41 27 327 51 11 fax +41 27 327 51 80

Centrale de gestion